

Le Président CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 15 novembre 2024

Tél : 04 32 44 89 30

N° 24/39

OBJET :

Affectation à la section investissement

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze novembre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Etaient présents : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSÉ, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Sophie MARQUEZ, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur Julien MERLE (suppléant de Monsieur Anthony ZILIO), Monsieur François LUCAS, Monsieur Nicolas PAGET.

Etaient absents et excusés : Monsieur Hervé FLAUGERE et son suppléant Monsieur Jean-Pierre LAMBERTIN, Madame Laurence CHABAUD-GEVA et son suppléant Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL, Monsieur Max RASPAIL et son suppléant Monsieur Ghislain ROUX, Madame Geneviève JEAN et son suppléant Monsieur Patrick SIAUD, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sonia HAQUET et sa suppléante Madame Nicole GIRARD, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES.

Etaient représentés : Monsieur Frédéric ROUET a donné procuration à Madame Valérie MICHELIER pour le représenter et voter en son nom, Madame Martine DURIEU a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom.

Le Président expose au Conseil d'administration :

Lors de la prise en charge du budget primitif 2024 du CDG 84, il est apparu nécessaire de modifier une écriture.

En effet, le budget primitif comporte des erreurs de report du résultat de fonctionnement, le compte 002.

En effet, son montant est de 805 189.15 € au lieu de 673 408.34€, en recette de fonctionnement.

A la section de dépense, un montant de 132 140.81€ a été voté, par erreur.

Il apparait nécessaire de modifier ce budget, tout en conservant son équilibre.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

CONSTATER le résultat cumulé de la section de fonctionnement pour un montant de 805189.15 euros (R002),

CONSTATER le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement pour un montant de 132140.81 euros (D001)

DECIDER d'affecter la somme de 132140.81 euros au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement du solde déficitaire de cette section.

Les membres du Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Vu le Code général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 24-005 du Conseil d'Administration du 21 mars 2024, relative à l'affectation des résultats 2023 au BP 2024,

Vu la délibération n° 24-006 du Conseil d'Administration du 21 mars 2024 approuvant le BP 2024,

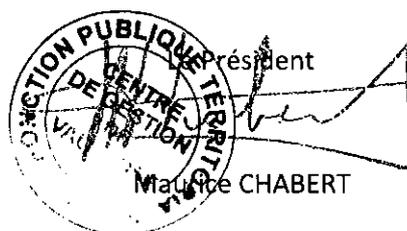
Vu la délibération n° 24-020 du Conseil d'Administration du 04 juillet 2024 approuvant la DM n° 1 du BP 2024,

CONSTATENT le résultat cumulé de la section de fonctionnement pour un montant de 805189.15 euros (R002),

CONSTATENT le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement pour un montant de 132140.81 euros (D001),

DECIDENT d'affecter la somme de 132140.81 euros au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement du solde déficitaire de cette section.

Pour extrait conforme,


Président
Maurice CHABERT

